

## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

\* \* \* \* \*

Lundi 17 novembre 2025 à 18h30 se sont réunis en salle du conseil les membres du Conseil Municipal de Saint-Désirat sous la présidence de Thierry LERMET, Maire, dûment convoqués le vendredi 7 novembre 2025.

**PRÉSENTS(ES)** : AIMÉ Véronique - CHOMEL Lilian - DESCORMES Alain - DUZOING Stéphane LERMET Thierry - LOURME Françoise - MALSERT Eliette - POSE Guillaume - SAUREL Virginie SÉNÉCHAL Sylvie - SIGNOVERT Jacky

**ABSENTS(ES) EXCUSÉS(ÉES)** : CROUZET Laurence pouvoir à LOURME Françoise - FURMINIEUX Magali pouvoir à AIMÉ Véronique - MONTABONNET Christophe

**ABSENTE** : LEMOINE Catherine

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mélissandre LOISEAU

\* \* \* \* \*

### APPROBATION DU PV DU 22 SEPTEMBRE 2025 À L'UNANIMITÉ

#### **D2025 11 24 – COMPTABILITÉ - DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Mme SÉNÉCHAL informe le conseil que nous avons reçu de la Direction des finances publiques l'information que nous devions rembourser des taxes d'aménagement reçues en 2021 et 2022 versées à tort. Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2025 il convient donc de le régulariser.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Article 10226 – chapitre 10		3 658,44		
Article 2111 – chapitre 21	3 658,44			
Article 10226 – chapitre 10				3 658,44
Article 10226 – chapitre 10			3658,44	
<b>TOTAL</b>	<b>3 658,44</b>	<b>3 658,44</b>	<b>3 658,44</b>	<b>3 658,44</b>

Afin de rectifier l'imputation des mandats et/ou titres émis ou à émettre, le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** la décision modificative décrite ci-dessus.
- **CHARGE** M. le Maire et/ou son Adjointe aux finances à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

## **D2025 11 25 - ASSOCIATION – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU SOU DES ÉCOLES**

Mme SÉNÉCHAL informe les membres du conseil de la demande de subvention exceptionnelle de 1 000 € faite par le sou des écoles pour la classe découverte prévue cette année pour la classe des CM1 et CM2 (voir courrier en annexe). Pour rappel la mairie finance actuellement les voyages découvertes à hauteur de 11 euros par nuit et par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré s'accorde à trouver que les 11 euros attribués à ce jour pourraient être revalorisés et à l'unanimité

- **APPROUVE** une subvention exceptionnelle 500,00 € en faveur du Sou des écoles.
- **DIT** que les crédits nécessaires d'un montant de 500,00 € sont prévus au budget 2025 - compte 65741 -

## **D2025 11 26 – SERENA PRESENTATION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) D'EAU POTABLE – EXERCICE 2024**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que le SERENA (Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières) adresse chaque année aux communes membres un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport (en annexe) fait l'objet d'une communication par le Maire à l'ensemble de ses conseillers. Il convient aussi de préciser que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable – Exercice 2024 - ci-annexé

## **D2025 11 27 – PROLONGEMENT CONVENTION MUTUALISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

Lors de la séance du 21 février 2018, le conseil municipal avait décidé de mettre en place une entente intercommunale pour la gestion de leurs équipements sportifs (la délibération ainsi que la convention de cette entente ont été remises aux conseillers en amont de ce conseil).

Cette entente portait sur le fonctionnement seul (exception faite des dépenses de personnel et du coût des contrôles réglementaires) et sur le gymnase d'Andance, le stade de football d'Andancette et celui de Champagne.

Lors de la séance du 21 février 2020, un avenant a été validé portant sur la suppression du coût de la main d'œuvre pour l'entretien de la salle des sports d'Andance qui avait été intégré à tort.

La convention arrivant à échéance, le comité de pilotage de l'entente lors de sa séance du 7 octobre 2025 a proposé du fait des élections municipales de 2026 de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2026 laissant le choix aux futures équipes municipales de se réengager et de reconduire ou d'amender la présente convention.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la prorogation de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2026.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches et signatures utiles et nécessaires pour mener à bien cette opération.

## **D2025 11 28 – BIBLIOTHÈQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

En cohérence avec le Schéma départemental de lecture publique 2024 – 2028, la convention proposée vise à accompagner la structuration de l’offre de lecture publique à l’échelle du territoire intercommunal d’Annonay Rhône Agglo. Afin de permettre à notre Bibliothèque Municipale d’adhérer pleinement aux dispositions de ce Schéma Départemental il est demandé aux conseillers d’approuver cette convention d’une durée de 3 ans (reconductible tacitement pour une durée de 1 an). Il est précisé que le responsable de la Bibliothèque Municipal est en accord avec cette convention annexée à cette délibération.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **APPROUVE** cette convention
- **CHARGE** Monsieur le Maire d’effectuer toutes démarches et signatures utiles et nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

\* \* \* \* \*

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Droits de préemption :** La commune fait savoir qu’elle n’exercera pas son droit de préemption sur les parcelles AB683, AB684, AB685 et AB686 route de la Syrah. De même sur la Parcalle AB 104, rue des granges où il sera précisé qu’en cas de division de l’habitation en plusieurs logements des places de stationnement supplémentaires seront demandées.

**Points travaux :** Chemin de la Croix à Brunieux : les travaux de réfection du chemin sont terminés. Rue du Ruisseau : les travaux étaient programmés ce mois de novembre. Ils ont été reportés du fait de travaux de raccordement à venir prochainement sur le secteur, suite à un dépôt de permis de construire. Rue des Granges : une grille d’évacuation ainsi que le caniveau se trouvant en dessous se sont affaissés suite au passage d’un véhicule. L’entreprise qui a réalisé les travaux de réfection en 2024 est intervenue et les réparations ont été faites.

**Chemin de Bus/route départementale :** à l’intersection de ces 2 routes il a été signalé des écoulements de boue venant du chemin de bus pour se répandre sur la route Départementale. Cette situation pouvant être jugée à risque, des travaux sont à prévoir. Les entreprises Ferlay Frères et Garnier TP ont été sollicitées avec en réponse des approches et des coûts différents. Les devis sont présentés au conseil. Après discussion, il est évoqué que ces travaux pourraient augmenter le risque d’obstruction de la grille et du conduit qui passe sous la route et que le problème vient avant tout de la mauvaise gestion des eaux pluviales venant des terrains au-dessus du chemin. Néanmoins, pour éviter tous risques d’accidents sur la départementale il est décidé d’effectuer ces travaux. La solution de l’entreprise Ferlay Frères est estimée suffisante par le conseil. Elle est donc retenue et son devis d’un montant de 1 747,20 € TTC est validé.

**Sécurisation Mairie :** afin de sécuriser l’accès au secrétariat de mairie, l’entreprise Volozan est intervenue pour l’installation d’un vidéophone avec bouton poussoir d’accès via le bureau du secrétariat. Coût de cette installation : 2 126,40 € TTC.

**Église :** le plafond au grenier du presbytère marque des signes de vétusté, de même que la rosace au-dessus de la sacristie. Bien qu’il n’y ait pas de caractère d’urgence, un devis a été demandé pour ces travaux à l’entreprise Bruyère Frères.

**Demandes habitants :** la commune a été sollicitée par des habitants sur différents sujets.

Installation de miroirs : un en bas de la rue des granges sur la route de la Syrah, un en face de la rue des margirands sur le chemin de la madone, un aux Barges et un sur la départementale au croisement du chemin de bus. Installation de panneaux “céder le passage” : route de Brunieux/rue

des grangettes et route de Brunieux/rue de Gourdan. Reprise de trottoir : en bas de la route de la mairie. Reprise de voirie/chemins : chemin des vignobles et chemin proche de la route de la mairie qui mène aux Gourdannes (le grappillon).

Le conseil après avoir échangé sur ces demandes décide de ne pas donner suite aux différentes demandes d'installation de miroirs ni à la reprise du trottoir. Concernant les chemins, il sera demandé à l'employé communal de combler au mieux les trous de celui qui mène aux Gourdannes en attendant une reprise plus pérenne. Pour le chemin des vignobles, il est rappelé que suite aux discussions sur les chemins, celui-ci n'avait pas été priorisé. Il en a été de même avec le chemin de la Chaux. Pour ce dernier il avait été envisagé sa réfection lors de la venue du Département pour la réfection de la Départementale mais cette intervention a été faite sans concertation avec la commune et donc sans qu'il ait été possible de l'inclure. M. le Maire précise que cette année 75 867,33 € TTC ont été alloués aux chemins auquel s'ajoute les sommes complémentaires de 9 353,60 € TTC (travaux d'urgence ou opportunités) et de 12 216,91 € TTC pour la réfection du chemin de mouchon validé en précédent conseil. Pour les panneaux "Céder le Passage" le conseil a donné à un avis favorable. Ils seront commandés et installés cette fin d'année.

**Étude pré-opérationnelle les Grangettes** : L'agence Toposcope, associée à Foncéo-Citéliance, Be. Urban et Hekladonia a été sélectionnée suite au marché passé cet été pour conduire une étude pré-opérationnelle sur l'OAP des Grangettes pour un coût de global incluant la DQE (Détail Quantitatif Estimatif) de 31 172,50 € h.t. EPORA et la DDT nous accompagnent sur cette étude, techniquement et financièrement. Le service Urbanisme d'Annonay Rhône Agglo nous accompagne aussi techniquement. L'objectif de cette étude est d'élaborer 2 à 3 scénarios d'aménagements possibles en concertation avec les propriétaires et la population pour fin février 2026. Forts de ces éléments, il sera à la charge de la prochaine mandature d'aller plus loin ou non dans cette démarche.

**Via Fluvia** : une réunion s'est tenue le 15 octobre à la cave de Saint-Désirat autour du projet de la Via Fluvia avec les différents acteurs concernés. Un accord de principe a été trouvé pour le passage de la Via Fluvia avec la cave et les 2 agglomérations concernées. De plus, M. Le Maire précise que conformément à la délibération 2024 12 32 prise en décembre 2024 les parcelles appartenant à l'AFR ont été transférées à la commune puis rétrocédées pour partie à la SCEA de Rochevine et pour l'autre partie à Annonay Rhône Agglo pour ce projet de Via Fluvia. L'acte notarié a été signé ce 29 octobre.

**Audit chauffage école** : la convention avec Territoire d'Énergie pour lancer un audit pour le chauffage de l'école a été signée conformément aux échanges du conseil de juin dernier.

**Antenne Relais** : concernant la possibilité de rehausse sur les antennes existantes les services de la Préfecture nous ont informé le 22 octobre que ce n'était pas de leur compétence. De fait, l'implantation de l'antenne se fera comme initialement prévu sur les parcelles AI 106 et AI 107 à Saint-Désirat. Il est à noter que le pylône initial a été remplacé par un support monotype de 24 m mieux intégré dans l'environnement. Le projet est présenté aux conseillers. Il est à noter que lors du bornage le voisin le plus opposé au projet a exprimé sa satisfaction vis à vis de cette nouvelle proposition de même que le bailleur. Comme convenu lors du conseil de juin, le permis de construire a été validé. Les travaux devraient débuter cette fin d'année pour se terminer courant février.

**Voie Douces** : liaison vers Saint-Étienne-de-Valoux : la dureté foncière sur Saint-Étienne-de-Valoux bloquant le projet a été solutionnée. Il a été demandé au département la mise à jour du coût de ce projet afin de permettre à nos 2 communes de préparer un dossier de demande de subvention.

Liaison aire de loisirs/cave : après avoir relancer le Département sur ce dossier, il nous a été rapporté la réponse suivante : *"votre projet de voie verte sera examiné lors de la commission de revue de projet part la Direction des Routes et des Mobilités, prévue le 18 novembre 2025. Cette étape vise à valider les aspects sécuritaires de l'aménagement envisagé. À l'issue de cette commission, je reviendrai vers vous afin de convenir d'un rendez-vous pour vous présenter l'avant-projet, son estimation financière, ainsi que le détail des acquisitions foncières à réaliser dans le cadre de cette opération".* Dès qu'une date sera arrêtée, les conseillers en seront informés pour ceux qui souhaitent y participer.

**Autorisation de la tenue d'un bal à la salle communale :** en amont de ce conseil les conseillers ont été sollicités à se prononcer pour autoriser l'organisation d'un bal à la salle communale en faveur du DUDH car cette demande n'entre pas dans les critères du règlement. Après sondage, une majorité s'est dit favorable à une dérogation de ce règlement à titre exceptionnel. L'organisation de ce bal est donc autorisée. Il se tiendra ce samedi 22 novembre.

**Autorisation de mise à disposition de la salle Simone Veil pour le commerce :** le Saint D' demande au conseil l'autorisation de disposer de la salle Simone Veil pour une manifestation ouverte à tous le 14 décembre 2025. Matinée huîtres, saumon et foie gras et autres surprises. Il est entendu que le nettoyage sera assuré par leurs soins. Après discussion, le conseil se dit favorable à ce prêt à titre gracieux.

**Syndicat des 3 Rivières :** il a été signalé au syndicat de 3 rivières qu'une partie de l'enrochement près du pont avait été endommagé de même que le risque d'une chute d'un arbre mort un peu plus en amont. Le Syndicat a apporté des réponses :

Concernant l'enrochement : *“...s’agissant d’un ouvrage de stabilisation de berge à caractère privé, il appartient aux propriétaires d’assurer les travaux nécessaires à la protection et à la stabilisation de leur berge, ainsi qu’au maintien du bon écoulement des eaux au droit de leur propriété, conformément aux dispositions de l’article L.215-14 du Code de l’Environnement...”* La commune se rapprochera du propriétaire pour le sensibiliser à ces travaux. Le syndicat proposera si besoin d'apporter un accompagnement administratif et technique pour leur exécution.

Concernant la présence d'un arbre mort : *“...il a bien été identifié, mais il est précisé qu'en 2023, le Syndicat avait relancé les propriétaires des parcelles AI 25 et AI 23 et qu'à ce jour seul le propriétaire de la parcelle AI 25 a retourné la convention de travaux dûment signée, autorisant le Syndicat à intervenir sur sa propriété. Or, l'arbre concerné semble se situer sur la parcelle AI 23. En l'absence d'autorisation signée de sa part, le Syndicat ne peut intervenir sur cette parcelle...”* La commune se rapprochera du propriétaire pour le sensibiliser à signer cette convention. Dans tous les cas, le syndicat se rendra sur place prochainement pour évaluer les risques et si risque avéré deux options pourront être envisagées : soit le propriétaire procédera lui-même à l'abattage de l'arbre, soit le Syndicat pourrait intervenir, sous réserve d'une autorisation expresse de la commune, dans le cadre du pouvoir de police du Maire.

**Classe en 5 :** une photo des classes est prévue le 10 janvier 2026 à 11h à la salle communale. Les personnes concernées sont invitées à diffuser l'information autour d'eux.

**Rapport d'activité Annonay Rhône agglo :** le rapport d'activité 2024 a été remis à l'ensemble des conseillers. Ils sont invités le lundi 15 décembre à 18h30 à Talencieux pour échanger sur ce dernier avec le Président de l'Agglo, M. Simon Plenet.

**Agenda :** 21 novembre à 18h installation du point compost collectif sur le Parc des Cerisiers.

Samedi 22 novembre soirée folk organisée par le DUDH à la salle communale

Vendredi 5 décembre pièce de théâtre “Point de Bascule” de la Cie du gravillon, proposée par l'AEP à 20h à la Salle communale - Samedi 14 décembre Matinée huîtres, saumon et foie gras et autres surprises proposée par le Saint D'.

**Prochain conseil :** Lundi 8 décembre ou simple réunion d'information en fonction de l'actualité

**Vœux du Maire :** jeudi 15 janvier